



N° 0604 /MEMP/DC/SGM/DPAF/IGM/RC/SP

Porto-Novo, le 05 avril 2024

NOTE DE SERVICE

Objet : Abrogation de la note de service et lettre relatives à la dotation mensuelle en carburant au personnel.

Référence : Note circulaire N°033/MEF/DNCF/SP du 12 mars 2024, relative au rappel d'interdiction d'attribution individuelle de dotation de carburant aux agents de l'Etat.

Dans le cadre de la mise en application de la note circulaire citée en référence, la note de service n°0854/MEMP/DC/SGM/DAF/RC/SP du 03 mai 2018 portant fixation des dotations mensuelles en carburant au personnel du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et la lettre n°0559/MEMP/DC/SGM/DAF/RC/SP du 14 avril 2021 portant gestion du carburant relatif au fonctionnement sont rapportées.

En attendant de nouvelles orientations éventuelles à ce sujet, le Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances par intérim, les Directeurs Centraux, les Directeurs Techniques, les Responsables des Organismes Sous Tutelle, les Coordonnateurs des projets/programmes et les Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre correcte et sans faille de la présente note de service qui prend effet pour compter de la date de sa signature.



Salimane KARIMOU.-

Ampliations : SG-PR – MEF (ATCR)